



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2009

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

La Municipalité est présente au complet.

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, après une pause estivale qui, j'espère, vous a été agréable.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Soufia FEKIH, Rachel JOSEPH, Corinne LACHAT, Fabienne RENAUT-CARRARD, Fanny SPICHIGER, Josy TESSA, Emilienne WAGNIERE, Guy ANGELOZ, Diego ARTIEDA, Stéphane BALET, Steves BUCHS, Jean-Claude DYENS, Jacques FIVAZ, Laurent GABELLA, Isidro JUSTO, Jacques LEVAILLANT, Dino PETIT.

Membres absents :

Messieurs les Conseillers : Quentin COCHAND, Patrick-Louis DURUZ, Luka RADIC.

Membres Présents	78
Membres excusés	18
Membres absents	3
Effectif actuel	99

Demande de modification de l'ordre du jour

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je demande plusieurs modifications à l'ordre du jour aux points suivants :

14. Nomination d'un membre et de **deux membres suppléants** à la Commission des finances.
15. Nomination d'un membre à la Commission de recours et **d'un membre suppléant**.
16. Nomination de **deux membres suppléants** à la Commission des affaires immobilières.

Mme Carmen TANNER :

Nous avons la même modification de l'ordre du jour au point 14. Nous aimerions vous présenter un nouveau suppléant pour la Commission des finances.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je récapitule donc, il s'agirait d'élire :

au point 14 : un membre et trois membres suppléants à la Commission des finances,

au point 15 : un membre et un suppléant à la Commission de recours,

au point 16 : deux membres suppléants à la Commission des affaires immobilières.

Sauf avis contraire de votre part, je vous propose de procéder aux modifications de ces trois points à l'ordre du jour en un seul vote.

Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

Vote

Les modifications des points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

**Discours de Mme la
Présidente Marianne SAVARY**

Comme le veut la tradition, il est maintenant temps pour moi de vous adresser quelques mots. Le chapitre des communications de la Présidente étant assez fourni, vous le constaterez tout à l'heure, je me permettrai de faire court. Afin de ne pas m'éloigner trop du micro, je me permettrai également de le faire assise.

Il y a quelques années, lorsque l'ancienne secrétaire de notre Conseil, Claudine RIEBEN, avait quitté ce poste pour d'autres horizons, elle avait adressé quelques mots d'adieu au Bureau. Se terminaient alors pour moi deux années passées à occuper les fonctions de scrutatrice suppléante, puis de scrutatrice. A cette occasion, elle m'avait prédit, avec la gentillesse qui la caractérise, que je reviendrais un jour au Bureau, cette fois en tant que présidente.

Je n'imaginai pas alors que cela puisse arriver aussi rapidement. Je pensais qu'il me faudrait beaucoup de temps encore pour avoir le courage de présider cette assemblée. La confiance que Claudine RIEBEN semblait porter en moi me paraissait saugrenue, tant elle était éloignée de la confiance que je me portais à moi-même.

Et puis, comme souvent dans la vie, les événements s'enchaînent, une opportunité se présente, et me voilà devant vous ce soir. Il me plaît à ce sujet de penser que notre ancienne secrétaire avait vu en moi ce que je n'y voyais pas moi-même. Notre séance n'étant pas retransmise à la télévision ce soir, elle n'entendra pas ces mots, mais je la remercie de tout cœur de m'avoir, ce jour-là, ouvert une voie. D'avoir rendu envisageable ce qui me semblait ne pas l'être.

Il me plaît également de penser que le courage que l'on croit avoir n'est rien en comparaison du courage dont on est réellement capable de faire preuve. Lorsque j'ai accepté d'être candidate à la vice-présidence, je me rassurais en pensant que la première séance que je devrais présider était loin encore. Une année a passé, en un éclair, et cette première séance, c'est ce soir, c'est maintenant. Et je n'ai plus d'autre moyen de me rassurer que de penser à la fierté que je ressens à l'idée d'être au perchoir. A l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant à ce poste.

Et je réalise que le courage n'existe que lorsque l'on affronte les situations qui nous font peur. Je réalise que l'on a moins peur, justement, lorsque l'on ose. Que la timidité s'efface petit à petit, à force de prendre la parole.

Les quelques années que j'ai passées déjà au sein de ce Conseil m'ont ainsi appris à en avoir plus, de ce fameux courage. D'abord parce qu'il faut parler, devant vous tous. Ensuite parce qu'il faut, parfois, oser dire que l'on n'est pas d'accord. Surtout parce qu'il faut livrer quelque chose de soi-même, quelque chose d'important, lorsque l'on croit à une idée, à un projet, et qu'il faut le défendre.

Pour tout ce que j'ai appris ici, je vous remercie donc également, vous tous. Nul doute que

cette année me réserve de découvrir encore de nombreuses choses. Sur ce Conseil, et les personnes qui le composent, Sur la ville d'Yverdon, au travers des diverses et nombreuses représentations qui assaillent déjà mon agenda. Sur moi-même, enfin, qui ne serai probablement plus tout à fait la même au terme de ce défi présidentiel.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

**2. APPROBATION DU PV
DU 4 JUIN 2009**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

J'attire votre attention sur le fait que les deux procès-verbaux dont nous votons l'acceptation aujourd'hui sont un peu différents des précédents.

Si le fond n'a pas changé, la forme a été quelque peu modifiée. Des marges ont en effet été ajoutées afin d'en faciliter la lecture. Votre éventuel vote positif quant à l'approbation de ces deux procès-verbaux sera ainsi considéré non seulement comme une acceptation sur le fond mais également comme un signe d'accord de votre part concernant cette nouvelle mise en page.

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

J'aimerais simplement faire une petite remarque sur la nouvelle mise en page que je trouve très jolie mais on avait essayé d'envoyer les procès-verbaux par courriel pour économiser le papier et cette manière de garder beaucoup de papier blanc me semble être un gaspillage de papier inutile. Voilà, c'est la seule remarque que j'avais à faire.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

C'est au nom du Bureau que je vais prendre la parole. Au niveau du secrétariat, nous avons fait un contrôle : les caractères ont été réduits et comme les titres se trouvent maintenant à la gauche et plus entre les chapitres, à la fin, nous arrivons quasiment au même résultat. Donc nous n'avons pas plus de gaspillage de papier, uniquement grâce à la réduction des caractères et les titres qui se trouvent maintenant à gauche.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'étant plus demandée, nous allons voter.

Vote

Le PV de la séance du 4 juin 2009 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

**3. APPROBATION DU PV
DU 25 JUIN 2009**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Ce document suscite-t-il des commentaires ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Permettez-moi de vous apporter un complément relatif au procès-verbal de la séance du 25 juin. En effet, en page 453, M. le Président nous a lu un haïku en japonais, me laissant la liberté de vous le traduire pour la prochaine séance.

Je suis en mesure ce soir de vous apporter la traduction de cette phrase poétique de Seisensui Ogiwara.

Elle signifie : *Le ciel est solitaire. Si on a une maison, donnons-lui de la fumée.*

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Une petite précision à apporter à la page 487, concernant le point 15.7 : Motion sur la liberté de récolter des signatures dans la rue.

C'est le milieu du 4^{ème} paragraphe, je lis : *Or, ils ont été interpellés par un agent de police...* Cet agent de police était le Commandant RICHOSZ.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous avons pris note de cette remarque.

Si la parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le PV de la séance du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Vote

Je remercie nos secrétaires, Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET, pour la rédaction de ces deux procès-verbaux, un travail fastidieux dont elles se sont une fois encore acquittées avec courage et rigueur.

4. DÉMISSIONS

Démission de M. le Conseiller Samuel GURTNER :

Ayant reçu la démission d'un Conseiller communal après l'envoi de l'ordre du jour, je dois vous informer que le point 4 jusque là au singulier doit être mis au pluriel.

Le 26 juin dernier, mon prédécesseur a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de Conseiller communal, avec effet au 30 juin 2009, après y avoir siégé quelque 9 ans comme Conseiller et, grosso modo, 18 ans en qualité de Municipal ou de Vice –syndic.

A l'heure de rentrer dans le rang, je puis vous assurer que je garderai un souvenir lumineux des années consacrées à la défense de l'intérêt public, tel que je l'imagine, ainsi que des nombreuses amitiés que j'ai eu le privilège de nouer au contact des acteurs les plus divers de la vie publique yverdonnoise. De plus je considère qu'avoir pu servir la communauté de si nombreuses années a été un grand, un très grand privilège. Privilège que je dois, en premier lieu, à mon employeur qui a fait preuve d'un esprit civique exemplaire. Honneur à lui.

Je ne saurai prendre congé, Monsieur le Président, sans avoir une pensée émue pour l'ensemble des membres du Conseil auquel je souhaite de sages décisions et adresser mes vœux les meilleurs pour l'avenir privé et professionnel de chacune et de chacun d'entre vous.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Samuel GURTNER.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. Samuel GURTNER a, c'est le moins que l'on puisse dire, un long parcours politique :

Entré au Conseil communal en 1978 sous les couleurs de l'Entente Yverdonnoise, il siégera, dès la législature suivante en 1982, au sein du parti Libéral.

M. Samuel GURTNER a été Conseiller Municipal du 1^{er} mars 1984 jusqu'en 2001. En 1998 il quitte toutefois les couleurs libérales pour devenir Conseiller Municipal indépendant. Durant cette période, il a été Vice-Syndic de 1990 à 1993.

Il a également été Député au Grand-Conseil durant une législature.

M. Samuel GURTNER est ensuite revenu au Conseil communal en 2006 avec un nouveau groupe politique, le groupe UDC.

Il a œuvré dans différentes commissions :

- En 1981 à la Commission de gestion qu'il a présidée en 1982.
- En 1983 à la Commission des finances
- Comme suppléant à la Commission des finances depuis l'année 2007-2008
- A la Commission de gestion depuis l'année 2006-2007

ainsi que, bien sûr, au sein de nombreuses commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Samuel GURTNER pour son engagement et son travail durant toutes ces années. N'ayant siégé en sa compagnie que depuis le début de cette législature, je n'ai pas assisté à la plus grande partie de sa longue carrière politique, je ne doute pas toutefois qu'il prenne aujourd'hui une retraite bien méritée.

Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.



Démission de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Le 27 août dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Elu en 1997, j'ai toujours eu à cœur de servir les habitants de notre ville, mais je dois à regret vous informer que je ne suis plus en mesure d'assumer comme il se doit ma fonction de Conseiller communal. De plus en plus pris par mes obligations professionnelles, je n'ai plus le temps de bien remplir les fonctions qui m'ont été attribuées. Après mûre réflexion, je laisse à regret, ma place à des forces nouvelles. Je vous demande donc d'accepter ma démission car je ne serai plus parmi vous pour débiter la nouvelle année politique.

Je quitte ce Conseil avec d'excellents souvenirs, même si parfois j'ai été quelque peu irrité par des positions partisans, j'ai eu du plaisir à vous côtoyer et à faire votre connaissance tous parti confondus. Les différentes tâches qui m'ont été attribuées m'ont permis de rencontrer de nombreuses et intéressantes personnes, j'ai aussi appris à mieux connaître ma commune et je garderai toujours un grand intérêt pour la chose publique.

Je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ma fonction et à vous, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous souhaite des débats constructifs et empreints de respect.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Claude-Alain ROMAILLER.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Comme il le dit lui-même dans sa lettre, M. Claude-Alain ROMAILLER est entré au Conseil communal en 1997 au sein du groupe UDF.

Il a notamment siégé dans diverses commissions ad hoc ainsi que :

- En 1998 comme membre de la Commission des affaires immobilières et de la commission de recours en matière informatique.
- De 2002 à l'année 2007-2008 comme membre de la Commission des finances et comme

suppléant en 2008-2009.

- De 2006–2007 comme membre de la Commission de recours puis comme membre suppléant en 2008-2009.
- De 2006 à ce jour comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Claude-Alain ROMMAILER pour son engagement et son travail au service de notre assemblée et au sein de ses commissions.

Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

5. ASSERMENTATIONS

Suite à l'accession à la Municipalité de M. Jean-Claude RUCHET et aux démissions de Mme Anne LEUENBERGER et de MM Samuel GURTNER et Claude-Alain ROMAILLER, le Conseil communal se retrouve avec quatre sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements des ces Conseillers.

Nous assermenterons le remplaçant de Mme Anne LEUENBERGER lors de notre prochaine séance, soit au début du mois d'octobre.

Mme Cesla AMARELLE première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti Socialiste, née en 1973 et domiciliée à la promenade J.J. Rousseau 7 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Claude RUCHET.

M. Raymond KOHLER, premier des viennent-ensuite du parti UDC, né en 1940 et domicilié à la rue Léon-Jaquier 7 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Samuel GURTNER.

M. Walter MÜLLER, premier des viennent-ensuite du parti UDF, né en 1948 et domicilié à la rue du Rivage 22 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Claude-Alain ROMAILLER.

Je prie Mme Cesla AMARELLE, M. Raymond KOHLER et M. Walter MÜLLER de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Cesla AMARELLE, M. Raymond KOHLER et M. Walter MÜLLER, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

Mme Cesla AMARELLE : « Je le promets »

M. Raymond KOHLER : « Je le promets »

M. Walter MÜLLER : « Je le promets »

Mme la Conseillère et MM les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets à chacun un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Lors de notre dernière séance, le 25 juin 2009, nous nous sommes prononcés sur un projet de modification du règlement du Conseil communal, proposé au nom de la Commission de

Recours

gestion par Mme Catherine CARP. Un recours de M. Jean-Hugues SCHULÉ, déposé le 29 juin 2009, nous a permis de constater un important vice de forme.

En effet, un projet de règlement ne peut être adopté immédiatement par le Conseil. Il doit être renvoyé, selon l'art. 64 de notre règlement, soit à l'examen d'une commission, soit directement à la Municipalité. L'art. 60 précise d'ailleurs qu'aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Un coup de téléphone au Service juridique et législatif du canton de Vaud m'a appris cet après-midi que nous n'avions nullement besoin d'attendre que le Conseil d'Etat ait statué sur cette question pour réparer notre erreur. Toutefois, les délais étant courts entre la connaissance de cette information et la séance de ce soir, nous attendrons que le canton ait statué sur cet objet, probablement au milieu du mois de septembre, pour soumettre à nouveau au vote la proposition de la Commission de gestion. Ceci sera certainement possible lors de notre prochaine séance.

Je vous remercie de votre compréhension, et suis navrée que la Commission de gestion subisse ainsi un retard dans la mise en place de sa nouvelle organisation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier Département fédéral
des affaires étrangères

Le 15 juillet, la Municipalité a transmis au Bureau du Conseil communal une lettre de la Division politique – sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères. Cette lettre concerne l'assistance internationale aux procédures électorales. Elle demande aux autorités communales de la ville d'Yverdon de faire part à Berne de leur éventuel intérêt à prendre part à ce type de collaboration.

Je vous en lis des extraits :

« Elément indissociable de toute démocratie, la procédure électorale recèle des opportunités de stabilisation politique et compte souvent parmi les éléments des accords de paix. Elle peut cependant aussi comporter des risques, en particulier lorsque des tensions font obstacle à son bon déroulement. »

« D'où notre intention de fournir un soutien à la prévention de conflits électoraux dans les pays où nous œuvrons en faveur d'une paix durable. Nos activités se fondent sur l'expertise de la Suisse, fruit de sa riche expérience dans le domaine des procédures électorales et référendaires. »

« Partant du principe que la demande en expertise électorale ira croissant, nous souhaiterions savoir si vous portez vous-même un intérêt à la collaboration dans le domaine de l'assistance internationale aux procédures électorales. »

Il pourrait ainsi s'agir tout d'abord d'observation électorale, afin de familiariser les membres des autorités avec le contexte prévalant dans un autre pays, et avec les problèmes qu'y posent la préparation et la tenue d'élections.

Le Bureau a répondu positivement à cette demande, et a transmis cette position à la Municipalité. Il ne doute pas que diverses personnes étant ou ayant été en charge de procédures électorales à Yverdon seraient intéressées à vivre ce genre d'expérience.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Depuis notre dernière séance, nous avons également reçu trois pétitions.

Pétition en faveur du
réaménagement du café-

Le 14 août 2009, nous avons reçu une pétition, munie de 450 signatures. Celle-ci demande un réaménagement rapide du café-restaurant Le Pavillon des Rives afin de le protéger du

<i>restaurant « Le Pavillon des Rives »</i>	<p>vent et d'en permettre une véritable exploitation.</p> <p>Selon l'art. 68 du règlement de notre Conseil, cette pétition a été transmise par le Bureau à la Commission des pétitions.</p>
<i>Pétitions M. Marcel DESPLAND</i>	<p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p> <p>Le 13 juillet 2009, nous avons reçu une pétition de M. Marcel Despland. Munie de sa seule signature, celle-ci demande que la Commune d'Yverdon vende la Montagne de la ville, les vignes de la ville et ses actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité.</p> <p>Cette pétition a également été transmise par le Bureau à la Commission des pétitions.</p> <p>Le 31 août 2009, nous avons reçu une deuxième pétition de M. Marcel Despland. Toujours munie de sa seule signature, elle sert de complément à son courrier du 1er mars au sujet des modifications d'implantation du Stade Municipal. Elle propose un projet d'aménagement du plan de quartier de l'avenue de la Plage.</p> <p>La pétition du 1^{er} mars n'ayant pas encore été traitée par la Commission des pétitions, nous lui transmettons aussi ce complément. Bonne chance à elle !</p>
<i>Courriel concernant la Vitesse ADSL quartier des Terrasses</i>	<p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p> <p>Le 21 août 2009, nous avons reçu un mail de M. Fabrice Romero.</p> <p>Je vous en lis un court passage :</p> <p><i>Mesdames et Messieurs,</i></p> <p><i>Je me suis installé au mois de mars 2009 dans votre commune, au chemin des Terrasses. Ma surprise est de mise car le réseau de téléphonie, de télévision et d'ADSL est trop faible (max 4 GB actuellement).</i></p> <p><i>Selon Swisscom, une demande à la commune d'Yverdon est nécessaire afin de prévoir l'ajustement et l'augmentation de la vitesse du réseau dans cette partie de la commune.</i></p> <p><i>Le Service des énergies, lui, me renvoie chez Swisscom.</i></p> <p><i>J'attends votre réponse.</i></p> <p>Le Bureau a donc transmis cette demande à la Municipalité.</p>
<i>Syndicat suisse des services publics Région Vaud - rapport de gestion»</i>	<p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p> <p>Le 20 juin 2009, mon prédécesseur a reçu une lettre de SSP Vaud. Le syndicat suisse des services publics est en effet surpris que son action ait été qualifiée de « vieux réflexe d'un syndicalisme peu progressif » dans le rapport de gestion 2008. Il réfute bien sûr ce qualificatif.</p> <p>Cette lettre étant également adressée à la Municipalité, c'est cette dernière qui s'est chargée d'y répondre.</p>
<i>Démission de M. Charles FORESTIER du parti socialiste</i>	<p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p> <p>J'ai reçu hier un courriel de Monsieur Thierry GABERELL, Président du groupe socialiste, m'annonçant que Monsieur Charles FORESTIER avait démissionné du parti Socialiste.</p> <p>Monsieur Charles FORESTIER siègera donc dorénavant comme indépendant au sein de</p>

*Décès de M. Henri CARP, fils
de Mme Catherine CARP,
Conseillère communale.*

notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les différentes pièces que je viens de vous résumer sont bien sûr à votre disposition.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Je terminerai par le point le plus douloureux de mes communications.

Le Conseil communal a été infiniment triste d'apprendre récemment la nouvelle du décès de M. Henri CARP, fils de la Conseillère Catherine CARP. Nous lui adressons toutes nos plus sincères condoléances.

Catherine, nous n'imaginons pas, bien sûr, par ce message, soulager la peine qui est la tienne. Nous aimerions toutefois te dire que toutes nos pensées convergent vers toi et vers ta famille.

Je ne suis pas, au sein de ce Conseil, celle qui te connaît le mieux, mais j'ai pu voir en toi, dans ton courage, dans ta générosité, les ressources qui te permettront de traverser cette nouvelle épreuve.

Sache que je suis, et que nous sommes tous, de tout cœur avec toi.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux interpellations de M. le Conseiller Daniel BERCHER
- Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de M. le Conseiller Pascal FER

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous prenons acte de la CO09.11 concernant l'engagement d'une dépense urgente de Fr.192'000.-- pour financer la réparation des dégâts à la voirie causée par un hiver rigoureux.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 8

8. PRÉAVIS NO PR09.27PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 281'000.-- POUR LE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE TÉLÉPHONIE COMMUNALE.

📖 M. ALAIN WILLOMMET, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. Martine FREY-TAILLARD, Rachel JOSEPH, Thierry GABERELL, Olivier MAIBACH, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alfons REITER, Dominique VIQUERAT, Alain WILLOMMET, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Alain WILLOMMET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.27PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à renouveler son système de téléphonie communale.

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 281'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la Trésorerie générale et imputée sur le compte 6200 « Renouvellement de la téléphonie communale » et amortie en 5 ans au plus.

9. PRÉAVIS NO PR09.29PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 235'000.-- POUR L'ÉTUDE D'UNE ROUTE DE LIAISON ENTRE LA RUE DE GRAVELINE ET LA RUE ROGER-DE-GUIMPS AFIN D'ASSURER L'ACCÈS AU SITE DU CENTRE SPORTIF DES ÎLES.

📖 MME MARTINE FREY-TAILLARD, RAPPORTRICE

Composition de la commission

Mmes et MM. Madeleine LECHMANN remplaçant Vassilis VENIZELOS, Josy TESSA, Martin BARAGAÑO, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULZI, Jean-Hugues SCHÜLE,

	Michaël THEVENAZ, David WULLIAMOZ.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Martine FREY-TAILLARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.
	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY:</u>
Discussion sur article 1	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.
Discussion sur article 2	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.
Discussion sur l'ensemble du préavis	<u>M. le Conseiller Patrik DURUZ :</u> J'aurais deux petites questions mais je vais les précéder d'une remarque qui m'a amusé dans la lecture de ce rapport (<i>et non préavis</i>). Cela nécessiterait presque l'intervention d'un spécialiste de la ponctuation. Je me suis amusé à lire la première phrase du deuxième chapitre : « répartition du trafic » qui dit en substance : <i>La route de liaison Graveline/Roger-de-Guimps permettra une continuité du réseau qui n'existe pas aujourd'hui, sans en augmenter le trafic.</i> J'ai trouvé cette phrase assez amusante ponctuée telle qu'elle est ici. C'était presque digne de Champagnac jusqu'au moment où j'ai compris que c'était la continuité qui n'existait pas aujourd'hui. Pour en revenir à mes questions, <i>mes bras ont raccourcis pendant l'été</i> , cela concerne le sous-dimensionnement volontaire du parking qui nous vient semble-t-il d'une intention cantonale. J'aimerais quand même qu'on me dise que je vois juste lorsque j'imagine que nous sommes ici en périphérie et que nous demandons aux gens qui vont venir en voiture d'aller se parquer au centre-ville pour prendre le bus pour aller au Centre sportif, c'est bien cela ? Parce que c'est ce qu'on les oblige à faire en sous-dimensionnant ce parking. C'est mon impression. On nous dira le parking du Centre professionnel peut absorber les 50 ou 60 premières voitures. J'ai l'occasion de me rendre souvent aux alentours du Centre professionnel le week-end, quand il y a un match de football il y a peut-être 50 personnes autour, mais il y a 45 voitures. Donc le parking est très vite plein. Je ne comprends pas cette intention de sous-dimensionner le parking puisqu'elle va forcer les gens à aller se parquer au centre-ville pour aller après en périphérie. Si nous avions un grand parking en périphérie, je comprendrais la manœuvre, si le Centre sportif était au bord du lac. Mais dans cette situation, je ne la comprends pas. <u>M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :</u> Je suis moi-même automobiliste et je ne suis pas un fanatique de la marche à pied par conséquent toujours content lorsque je peux trouver une place de parc à proximité. En ce sens-là je partage la préoccupation de M. DURUZ. Seulement il faut se faire violence. Il faut se rendre compte que l'on ne peut pas toujours offrir à chacun une place de parc à proximité de l'endroit où il souhaite aller. Si des gens veulent venir au Centre sportif depuis Genève, il faudra qu'ils prennent le train et depuis la gare les transports publics de la ville, en espérant que ceux-ci soient suffisamment étoffés bien sûr. C'est un autre problème. Il faudra prendre les transports publics pour se rendre au Centre

sportif.

Si les Yverdonnois souhaitent se rendre au Centre sportif, ils y seront probablement plus vite s'ils y vont à pied que s'ils attendent le bus, dans la situation actuelle. Ils peuvent s'y rendre à vélo, c'est ce que la ville souhaite. Ils peuvent éventuellement faire du co-voiturage, mais on ne peut plus assurer à chacun la possibilité de se rendre au cinéma, au Centre sportif, à la plage, à la piscine en étant assuré de trouver une place de parc à proximité. Cela n'est tout simplement plus possible. Le territoire, les rues, les parkings ne sont pas extensibles et le nombre de voitures ne fait qu'augmenter.

Vous avez très certainement constaté qu'il était difficile de s'insérer sur l'autoroute en Chamard à 18h00, pour entrer en ville du côté de la petite Blécherette. Il y a des queues de voitures. Vous avez certainement constaté qu'à 17h00, et je ne parle pas du matin, c'est encore pire, il devient difficile de s'insérer dans le réseau urbain lorsqu'on sort de l'autoroute en venant de Lausanne. Il est difficile de passer l'avenue des Bains. Il est difficile de passer la rue Haldimand. Il est impossible à 14h00 le samedi de s'insérer ou de circuler sur l'avenue de Grandson. On ne peut pas continuer comme cela.

Si l'on fait un Centre sportif de 1000 places, on ne peut pas partir de l'idée qu'il y aura 1000 automobilistes qui voudront garer 1000 voitures à côté du Centre sportif. Et même si on divise par 4, on ne peut pas imaginer pour 4 manifestations par années de faire un parking de 250 places supplémentaires, alors qu'il y aura, il faut attendre un peu mais il y aura un parking pour délester le centre-ville à Y-Parc et que l'on joue sur la complémentarité avec le parking du Centre professionnel etc.

Donc je partage votre préoccupation mais je pense que l'on doit parvenir à une modification de nos habitudes et à une modification de notre façon de penser. Encore une fois, le nombre de voitures ne fait qu'augmenter et les places à disposition ne suivent pas, par conséquent il faut modifier nos habitudes. C'est un élément de réponse, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et j'attends avec impatience également ce parking périphérique qui permettra de délester la circulation en ville.

Ma dernière question reprend la conclusion du rapport. Cette conclusion nous dit que *cette demande de crédit permettra de sceller définitivement le sort de l'avenue des Trois Lacs*. Mais malgré cela j'aimerais quand même avoir quelques nouvelles d'une chose qu'on nous promettait au moment de l'ouverture de l'autoroute, qui était un financement d'un passage sous la voie CFF, chose dont on ne parle absolument pas dans l'historique de ce préavis.

J'aimerais savoir comment cela se fait que tout d'un coup cet élément qui était en réserve pour la ville d'Yverdon ait complètement disparu de la circulation, si j'ose dire.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crains que pour un certain nombre de Conseillers, je doive me répéter, parce qu'il me semble avoir déjà donné des explications lors d'un Conseil précédent.

En bref, M. le Conseiller, le passage sous voie est abandonné. Il est abandonné pour des raisons financières essentiellement et en raison de l'écoulement du temps. A un moment donné, le Service cantonal des routes gérait, pour la Confédération, tout le réseau vaudois des routes nationales en construction. Le Service cantonal des routes avait assuré la ville qu'un montant de plusieurs millions était réservé à Yverdon-les-Bains pour la création d'un passage sous la voie de chemin de fer, à la hauteur de Pierre de Savoie. Cela remonte à 15 ou 20 ans.

Depuis lors, en raison des oppositions et de l'évolution des esprits, en raison de la modification des planifications et des plans, en raison aussi du temps qui a passé pour que les recours des associations et des privés soient traités jusqu'au Tribunal fédéral, le temps a passé ; et la Confédération a repris la main sur tout ce qui a trait aux autoroutes. En d'autres termes, le Service cantonal des routes a rendu ses comptes et le dossier à la Confédération.

Dorénavant c'est l'OFROU qui règle le problème. Et quand nous sommes allés nous assurer auprès de l'OFROU que les promesses faites, jamais écrites, mais enfin les promesses faites par le Service cantonal des routes seraient tenues, on nous a répondu qu'on ne trouvait nulle part dans les textes des obligations mettant à la charge de la Confédération la création d'un passage sous voie à cet endroit là.

Ce passage coûte à peu près 15 millions, peut-être même d'avantage. La Commune a des priorités. Ce passage ne figure pas dans les priorités, compte tenu du coût qu'il représente. C'est la raison pour laquelle ce passage est abandonné et d'autres solutions sont en voie d'être cherchées.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est encore ouverte concernant l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Tout d'abord, je tiens à remercier M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD pour la belle réponse qu'il a donnée concernant le parking. Je suis évidemment très contente, parce que c'est vrai que si on fait du sport, on peut très bien se déplacer avec les transports publics, en train, en vélo, ou à pied.

Mais j'ai une autre remarque à faire concernant le préavis 29.

La zone concernée est pour l'instant presque totalement dépourvue de buissons, arbustes, arbres ou même prairies, éléments qui contribuent de façon importante au bien-être en ville.

Si l'on suit la démarche habituelle, études, travaux, fin des travaux puis tout à la fin plantations, cette situation risque de durer longtemps.

Il serait donc bien préférable d'amener au moins un peu de végétation simple et bon marché immédiatement. Évidemment qu'une partie va souffrir du passage des machines, mais le reste, planté dans du terrain non remué, va rapidement se développer. C'est une démarche simple et efficace qui s'appelle le préverdissement ou prévégétalisation.

En quoi consiste la prévégétalisation ?

La prévégétalisation est une méthode d'aménagement qui a pour objectifs :

- de procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes bien avant que ne soient entreprises des constructions ;
- de valoriser un site destiné à un aménagement urbain en améliorant sa qualité et en lui donnant une certaine consistance.

Le programme des plantations peut être établi aussi bien lorsqu'aucun plan d'aménagement n'a été édifié sur les terrains concernés (c'est le cas des réserves foncières par exemple), que lorsqu'une urbanisation est envisagée.

La démarche est donc inverse de celle ayant cours habituellement, qui consiste à introduire les plantations à la dernière étape des programmes d'aménagement.

J'ai bien entendu les remarques que c'est difficile de faire des plantations avant la

construction, car avec les machines on risque d'abîmer le travail fait par les jardiniers.

Et quand même : les communes de Romainmôtier, Nyon, Pampigny, Lausanne et bien d'autres ont travaillé dans ce sens.

Je ne vois donc pas pourquoi il serait difficile à Yverdon de s'inspirer de ces bons exemples et d'entamer ses chantiers avec la prévégétalisation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité prend acte du souhait exprimé par Mme la Conseillère LECHMANN. Je m'apprêtais à vous dire qu'à première vue, il est difficile de procéder à la végétalisation avant que les terres ne soient mises en place, avant que les bordures ne soient réalisées, avant que les canalisations ne soient posées et qu'on courrait le risque de devoir arracher de ce qui a été planté ; mais je m'attendais aussi à ce que vous me disiez que c'est possible ailleurs et que par conséquent cela devrait être possible à Yverdon-les-Bains.

Notez bien à propos de l'exemple de Nyon que vous citez, que je me rends de temps en temps au tribunal de Nyon, et qu'après avoir traversé le passage sous-voie en sortant de la gare, on n'a pas vraiment le sentiment que le secteur a été préverdi. On a bien plus l'impression qu'il est totalement minéral et qu'il n'a pas été verdi du tout !

Si vous en parlez, c'est que c'est réalisable. Cela implique évidemment une bonne planification, une bonne concertation entre les services qui plantent et ceux qui construisent, donc une coordination au sein des administrations. La Municipalité s'efforcera de l'exiger lorsque cela sera possible.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le **PR09.29PR** est **accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.


La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: Un crédit d'étude de Fr. 235'000.-- est accordé à la Municipalité pour l'étude d'une route de liaison entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps afin d'assurer l'accès au site du centre sportif des Iles.

Article 2: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9315 « Etude liaison Av. Trois-Lacs – Graveline-Guimps » et reprise en temps voulu dans la demande de crédit d'ouvrage.

10. PRÉAVIS NO PR09.30PR	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 656'200.-- POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME AUTOMATISÉ DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE ET LA RÉPONSE À LA MOTION GIROUD « LOCATION OU PRÊT DE VÉLOS COMMUNAUX »</p> <p> M. JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. Madeleine LECHMANN, Christine NIGGELER, Josy TESSA, Jean-David CHAPUIS, Yvan GINDROZ, Bexhet HALIMI, Jean-Louis KLAUS, Jean-Louis VIAL. M. le Conseiller Thierry PIDOUX était absent.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :</u></p> <p>Les Verts se réjouissent de l'acceptation de ce préavis et tiennent à saluer le travail fourni par l'administration ainsi que par l'entreprise lausannoise qui a été mandatée. Mais les Verts aimeraient rappeler aussi que pour rouler à vélo il ne suffit pas d'avoir un vélo, il faut également avoir des aménagements, des pistes cyclables de qualité et que de ce point de vue là, un gros effort est à entreprendre à Yverdon.</p> <p>Le groupe des Verts invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que le travail de la Commission deux-roues soit mis en œuvre le plus rapidement possible.</p>
Vote	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close, nous votons.</p> <p>Le PR09.30PR est accepté à l'unanimité.</p>
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la Commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,</p>

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à implanter un système automatisé de vélos en libre service, selon les modalités indiquées (sept stations complètes comportant 115 points d'accrochage et 90 vélos).

Article 2 : Le Conseil communal lui accorde à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 656'200.--.

Article 3 : La dépense sera financée par la Trésorerie générale et imputée sur le compte « Stations vélos en libre service » n° 6606 et amortie sur une durée de 10 ans.

Article 4 : Le présent préavis répond à la motion de la Conseillère Giroud « location ou prêt de vélos communaux » du 9 décembre 2004.

11. PRÉAVIS NO PR09.32PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'874'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE DES UTTINS.

📖 Mme Chantal GUIBERT, rapportrice.

Composition de la commission

Mmes et MM. Soufia FEKIH, Chantal GUIBERT, Madeleine LECHMANN, Marinette NICOLLIN, Jean-David CHAPUIS remplaçant Maximilien BERNHARD, Jacques FIVAZ, Nunzio INDULZI, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alain WILLOMMET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme la Conseillère Chantal GUIBERT, rapportrice de la Commission remplaçant M. Jacques FIVAZ, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

On parle dans les conclusions du manque de séparatif dans ce secteur, je crois savoir qu'une rue qui m'est chère n'a pas de séparatif non plus. Je voudrais poser la question à la Municipalité si elle a une idée, en pourcentage, des rues qu'il reste où il n'y a pas encore de séparatif.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je ne peux pas vous donner de pourcentage, mais je peux vous dire qu'avec la faible déclivité que nous avons sur la ville d'Yverdon, nous sommes obligés de laisser des portions de rue sans séparatif pour pouvoir purger plus facilement.

Mais dans le quartier, je sais qu'il y a une partie de la rue St-George qui n'en a pas, la rue St-George a été refaite dans les années 80 et là la Municipalité a décidé de ne pas mettre de séparatif. Mais je ne peux pas vous donner de pourcentage, mais c'est 5 à 6 % des rues qui volontairement restent en séparatif.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le **PR09.32PR** est **accepté** à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue des Uttins.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'874'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

N° 1477 « Uttins STE » pour Fr. 1'157'550.--

N° 4202 « Uttins SEY » pour Fr. 1'716'450.--

Article 4 : La dépense sera amortie comme suit :

Fr. 1'090'200.-- par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;

Fr. 67'350.-- sur une durée de 30 ans au plus (travaux de superstructure) ;

Fr. 628'550.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'eau ;

Fr. 421'550.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement du gaz ;

Fr. 523'500.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement électricité.

Fr. 142'850.-- sur une durée de 20 ans au plus.

12. PRÉAVIS N° PR09.34PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 153'000.-- POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DES ÉNERGIES À L'EXTENSION DE SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-MONTAGNY

 M. YVAN GINDROZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. Laurence BALET, Chantal GUIBERT, Valérie JAGGI-WEPEF, Josy TESSA, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Yvan GINDROZ, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

	<p>Commission, M. Yvan GINDROZ lit d'abord le 3^{ème} paragraphe du rapport : « le SEY, en collaboration avec la Municipalité, ont décidé de faciliter le développement du réseau de gaz en direction des communes voisines. Ce projet va dans le même sens qu'AggloY » avant de donner lecture des conclusions de ce rapport.</p>
	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p>
Discussion sur article 1	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
Discussion sur article 2	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité
Discussion sur l'ensemble du préavis	<p><u>M. le Conseiller Pierre HUNKELER :</u></p> <p>Je m'exprime au nom de la Commission de finances.</p> <p>La Commission a trouvé, dans la communication CO.09 et le préavis 09.34, les renseignements nécessaires au sujet des dépenses déjà engagées ou prévues.</p> <p>La Commission déplore, en revanche, que la communication et le préavis n'indiquent pas les recettes prévisibles et donc le résultat de l'opération.</p> <p>La collaboration avec les communes voisines, notamment par l'extension du réseau du gaz, est certes une excellente chose.</p> <p>Mais il est important que la Municipalité indique à son Conseil, parallèlement aux investissements prévus, les retours attendus en termes de revenus. Pour les recettes, il s'agit évidemment d'une estimation, basée sur le potentiel de raccordements et de volume de vente. Mais cette estimation doit faire partie des éléments de décision.</p> <p>La Commission des finances demande donc que pour les préavis de ce genre, à l'avenir, on ait des indications tant sur les dépenses que sur les revenus prévisibles.</p> <p>D'autre part, la Commission partage l'avis de la commission technique qui s'est penchée sur le préavis au sujet de l'opportunité d'accorder plus de souplesse à la Municipalité ou au service pour des opérations de ce genre, soit par des souplesses financières soit par un crédit cadre.</p> <p>La justification des dépenses et l'évaluation des recettes resteraient évidemment nécessaires mais seraient vérifiées dans le cadre des comptes.</p> <p>Merci de votre attention.</p>
	<p><u>M. le Municipal Cédric PILLONEL :</u></p> <p>Je pense que la Municipalité n'a pas grand-chose à dire parce qu'elle est au fond assez d'accord avec la Commission des finances. Les prochains préavis du Service des énergies émis par la Municipalité comporteront les éléments que vous demandez.</p>
Discussion close	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La discussion est encore ouverte sur l'ensemble du préavis. La parole n'est apparemment plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	Le PR09.34PR est accepté à l'unanimité

Décision du Conseil

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: Un crédit d'investissement de Fr. 153'000.- est accordé à la Municipalité pour couvrir la part incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains dans les travaux d'extension du réseau de gaz du Service des énergies sur le territoire de la Commune de Valeyres-sous-Montagny.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4203 « SEY gaz Valeyres » et amortie en 30 ans au plus.

13. PRÉAVIS N° PR09.35PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 850'000.-- POUR FINANCER DES MESURES DÉCIDÉES POUR AMÉLIORER LA SECURITÉ DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

 M. ETIENNE MUTRUX, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. Aude BRIAND, Anilda DEWARRAT, Corinne LACHAT, Marinette NICOLLIN, Emilienne WAGNIERE, Daniel HOFMANN, Etienne MUTRUX, Yves VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Etienne MUTRUX ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.35PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les mesures proposées dans le présent préavis pour améliorer la sécurité dans les bâtiments scolaires.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 850'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3551 « URBAT sécurité bâtiments scolaires » et amortie en 10 ans au plus.

**14. NOMINATION
D'UN MEMBRE ET DE TROIS
MEMBRES SUPPLÉANTS À LA
COMMISSION DES
FINANCES.**

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Suite à la nomination de M. Jean-Claude RUCHET à la Municipalité et aux démissions de M. Samuel GURTNER et de M. Claude-Alain ROMAILLER ainsi qu'à mon accession à la présidence du Conseil communal, un siège de membre et trois sièges de membres suppléants sont devenus vacants à la Commission des finances. Il convient de les repourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Thierry GABERELL:

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de M. Philipp MÜLLER comme membre de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL:

Le groupe UDC vous présente la candidature de M. Fabien RICHARD comme membre suppléant de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de M. Walter MÜLLER comme membre suppléant de la Commission des finances.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Le groupe des Verts vous présente la candidature de M. Etienne MUTRUX comme membre suppléant de la Commission des finances.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Comme il y a quatre candidatures pour quatre postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée :

À l'unanimité **M. Philipp MÜLLER est élu comme membre de la Commission des finances et M. Fabien RICHARD, M. Walter MÜLLER et M. Etienne MUTRUX comme membres suppléants.**

La Commission des finances est donc à nouveau au complet. M. Philipp MÜLLER, M. Fabien RICHARD, M. Walter MÜLLER et M. Etienne MUTRUX, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite à tous les quatre beaucoup de plaisir dans cette importante commission.

15. NOMINATION**D'UN MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT A LA
COMMISSION DE RECOURS****Mme la Présidente Marianne SAVARY:**

Les démissions de Mme Anne LEUENBERGER et de M. Claude-Alain ROMAILLER laissent un siège de membre et un siège de membre suppléant vacants à la Commission de recours et il convient de les repourvoir. J'attends par conséquent deux propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts vous présente la candidature de Mme Carmen TANNER comme membre de la Commission de recours.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de M. Walter MÜLLER comme membre suppléant de la Commission de recours.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée :

A l'unanimité, **Mme Carmen TANNER et M. Walter MÜLLER sont élus comme membre et membre suppléant à la Commission de recours.**

La Commission de recours est donc à nouveau au complet. Mme Carmen TANNER et M. Walter MÜLLER je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite également beaucoup de plaisir dans ces nouvelles attributions.

16. NOMINATION**DE DEUX MEMBRES
SUPPLÉANTS À LA
COMMISSION DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES****Mme la Présidente Marianne SAVARY:**

L'accession de M. Jean-Claude RUCHET à la Municipalité et la démission de M. Claude-Alain ROMAILLER laissent également vacants deux sièges de membres suppléants à Commission des affaires immobilières. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de M. André PERRET comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de M. Walter MÜLLER comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée :

À l'unanimité, **MM. André PERRET et Walter MÜLLER sont élus comme membres suppléants de la Commission des affaires immobilières.**

Je vous en félicite et vous souhaite à vous aussi beaucoup de plaisir.

17. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

17.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel BERCHER (Caméras place de la Gare)

En date du 7 et 8 février 2009 a eu lieu la votation pour la pose de caméras à la place de la Gare. Suite à cette votation, les citoyens yverdonnois donnent leur aval pour la pose de caméras. Lors du Conseil communal de mars 2009, Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER, Syndic à l'époque, informe le Conseil communal que toutes les mesures seraient prises rapidement concernant les caméras.

De plus, ce week-end dernier, il y a eu à nouveau une rixe à la gare d'Yverdon et ne me dites pas que les éducateurs hors murs se trouvaient sur place ! Ne pensez-vous pas que la Municipalité se moque des citoyens yverdonnois ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je regrette aussi effectivement qu'il y ait eu un certain laps de temps jusqu'au travail que je vais vous expliquer pour l'étude pour la mise en place des caméras. Néanmoins, une étude sérieuse a été mise en place. Le Service de police avec le Service informatique a été étudié et voir ce qui avait été fait ailleurs, à Aigle notamment.

Suite à cela, une entreprise a été mandatée pour procéder à des essais sur la place de la Gare. Ces essais ont débouché sur un rapport technique, photos et plans, qui a été établi par l'entreprise mandatée. Ensuite, ce dossier qui a été établi, a servi à faire un cahier des charges qui a été envoyé à 6 entreprises. Ces offres sont de retour, et le dossier sera présenté à la Municipalité dans les 15 jours par la Direction de la police.

Je regrette encore une fois, je le dis, que tout ceci a pris un certain temps, mais on ne fait pas toujours ce qu'on veut. C'est sûr qu'il n'y a aucune volonté de la part de la Municipalité de faire traîner les choses. La Municipalité tient à cœur de faire respecter les décisions populaires et nous présenterons très prochainement un rapport qui va dans ce sens. Voilà pour ce qui est des caméras.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel BERCHER (Podium place de la Gare)

Mais par contre sans mettre un avis d'enquête pour ce qui concerne la pose d'un podium sur la place de la Gare, alors là, en quelques jours, le Service éducation et jeunesse impose le dit podium.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

C'est effectivement dans sa séance du 11 juin dernier que la Municipalité a accepté les principes de développement du projet « Ma Gare ».

Ce projet s'était dégagé lors du World Café qui avait été organisé en mars 2009, à savoir :

1. un accueil sous forme d'une maisonnette susceptible de servir de buvette, à disposition de différentes actions. Elle devait permettre aussi à des sociétés ou des institutions locales de se présenter.
2. un podium, avec un couvert, qui délimite ainsi un espace de rencontres, de communication, d'expositions et d'animations. Il abrite les utilisateurs du vent, de la pluie et du soleil.

Suite à l'acceptation de la Municipalité, le Service de l'éducation et jeunesse a engagé son installation, sans avoir préalablement procédé à la mise à l'enquête du projet. Le Service a malheureusement préjugé de ses obligations compte tenu du caractère non définitif de l'installation et de son mode de construction, ne laissant pas d'impact sur la place assimilable

à une structure provisoire légère.

Les travaux d'installation ont de suite été interrompus lorsque j'ai été rendu attentif à cela, seul le plancher ou le podium a été terminé puisqu'il était à ce moment là en cours de construction.

La mise à l'enquête de l'ensemble du projet devrait être débutée prochainement

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.3

Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Affichage pilier mortuaire)

Le 31 juillet 2009, quel a été mon étonnement en passant devant le pilier mortuaire de la rue St-Roch, deux avis mortuaires dont les cultes d'adieu ont eu lieu pour le premier, le 14 juillet 2009, et pour le second, le 16 juillet 2009.

Je pose la question suivante à la Municipalité : « Était-ce un problème de personnel ou un oubli ? »

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est un petit couac dans la gestion de ces cartes, et ce n'est pas un problème de personnel.

Le personnel qui doit gérer le remplacement de la mise à jour des cartes dans les petits coffrets mortuaires est le personnel du Centre funéraire. Il le fait d'une façon tout à fait régulière et ces informations ne sont pas dépendantes de la prise de vacances ou d'absences.

Le cas échéant, c'est le Service de police qui supplée au remplacement. Il y a juste eu un petit bug à ce niveau-là et je vous prie de nous en excuser.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.4

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Subventions vélos électriques-suite)

Lors de la séance du 5 février 2009, j'avais déposé le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains étudie la possibilité d'offrir une subvention à tout citoyen yverdonnois désirant acheter un vélo électrique. Elle fixe les conditions pour bénéficier de cette offre.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité ont été acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

Depuis, j'ai vu beaucoup de vélos électriques en ville.

Ma question est la suivante : les subventions ont-elles été accordées et si oui à quelles conditions ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, nous n'avons pas répondu formellement à votre postulat et nous devons le faire, mais nous avons agi.

Depuis cet été, il y a un certain nombre de subventions écologiques qui sont nées sous la forme d'un bouquet puisque c'est comme cela que cela s'appelle, et il y a effectivement des subventions qui sont prévues pour l'acquisition de vélos électriques auprès de commerçants

yverdonnois.

Deuxième critère, ceux-là doivent être des vélos qui répondent aux normes de Suisse Energie. Cette subvention se monte à Fr. 300.-- par vélo électrique et par famille.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.5

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Esthétique place de la Gare)

Je souhaiterais revenir sur le sujet de la place de la Gare. Je vais quelque peu modifier mes questions puisque l'un des conseillers m'a déjà précédée dans l'une des questions que je voulais poser.

Je souhaiterais revenir sur la place de la Gare pour regretter son aspect, qui depuis quelques mois est évolutif, malheureusement, pas de façon esthétique.

Notre place de la Gare, certes austère, a été vantée à ses début, dans les revues d'architecture et d'aménagement du territoire d'ici et d'ailleurs.

Il y a fort à gager que cela ne risque plus d'arriver ces temps.

Vous vous souviendrez que je suis intervenue à deux reprises avant l'été pour attirer l'attention de la Municipalité sur la prolifération sauvage d'un matériel urbain hétéroclite composé de plots de couleur, agrémentés de motifs enfantins, de bacs à plantes exotiques, et même d'un chalet d'alpage.

Notre Syndic d'alors nous avait affirmé que les plots allaient être enlevés. Cela a été fait. Mais depuis, dire que c'est pire, c'est peu dire.

On y trouve aujourd'hui une cabane à frites, bleue, prêtée sans doute par le réalisateur du film des Ch'tis ; un podium qui occupe la moitié de la place, obligeant ses usagers à longer les murs ; une benne de chantier et une baraque surdimensionnée, qui masque en partie l'entrée principale de la Gare, sa façade et les caméras de surveillance voulues par la majorité de la population si elles étaient déjà posées.

Je ne peux malheureusement que regretter cet aspect évolutif peu esthétique, et j'apprends ce soir qu'une mise à l'enquête a certes été faite, je n'ai toutefois pas compris si cela était également le cas pour la baraque à frites, appelons la comme cela, ou si cela n'était que pour le podium.

J'aimerais également savoir si cette espèce de baraque à exposition, avec une exposition un peu douteuse vous en conviendrez pour les enfants qui passent sur la place, est destinée à rester de façon permanente.

Je souhaiterais encore savoir quelle est la durée exacte de toutes ces installations même si une mise à l'enquête a été demandée.

Voilà, je crois que j'ai bien fait le tour des questions que je voulais vous poser et je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La mise à l'enquête concerne l'ensemble du projet, c'est-à-dire le podium, le couvert, et la maisonnette, je ne vais pas l'appeler cabane à frites.

La maisonnette se veut vraiment provisoire, parce que c'est aussi dans la perspective éventuelle d'un projet d'aménagement de l'abri de taxis que l'on trouve actuellement, qui pourrait lui accueillir une éventuelle buvette ou un petit local, pouvant présenter un intérêt

pour accueillir des visiteurs à Yverdon-les-Bains.

Le projet en lui-même est de l'ordre de 3 ans. C'est vraiment du provisoire pour essayer d'animer cette place de la Gare. Mais l'ensemble du projet, c'est-à-dire podium, couvert maisonnette sera mise à l'enquête.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je ne pensais pas être concernée, il y a aussi de la culture sur la place de la Gare, vous l'avez évoqué, Mme la Conseillère CAPT.

Effectivement tous les Conseillers communaux ici présents ont été invités ce soir à 18h00 à un vernissage de l'Association VISARTE Vaud, qui venait proposer ces deux containers sur la place.

Vous parlez d'une exposition à caractère douteux, ma foi, la culture et l'art suscitent des réactions. C'était bien le but aussi de susciter des réactions en acceptant de faire venir cette exposition.

Je regrette de ne pas avoir vu de Conseillers communaux au vernissage ce soir d'ailleurs parce que c'était fort intéressant. L'organisateur de la manifestation, M. Christian JELK, de VISARTE Vaud était présent, l'artiste morgienne Heike SCHILDHAUER aussi, mon collègue Jean-Claude RUCHET et moi-même étions aussi là pour représenter et défendre la Municipalité.

Ce n'est pas la première fois que cette installation a été présentée au public. Elle a été présentée l'année dernière au salon Habitat et Jardins à Lausanne qui accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs sans aucun commentaire.

Je disais donc le but de cette exposition est de nous confronter à notre représentation de l'image. Pour avoir passé environ deux heures sur la place, je peux vous assurer que le but est atteint. Il est vrai que certains habitants ou personnes de passage ont pu être surpris, voir choqués, mais là lors de ma présence sur les lieux, les personnes les plus interpellées sont les adolescents. Cela peut paraître un peu surprenant puisque les ados sont peut-être la catégorie de la population qui sont le plus souvent confrontés à des clips vidéos ou autres émissions glauques parfois, de MTV ou à de la pornographie ou autre.

Les adultes, eux, rigolent ou font d'autres commentaires.

En revanche les différentes populations qui se croisent sur la place, ados, passants, militaires, j'en ai vu, se parlent les uns les autres et échangent leurs différentes impressions.

Ce que j'ai expliqué lors du vernissage et que vous avez manqué, c'est qu'actuellement il y a deux démarches en cours à Yverdon. Celle dont nous parlons, que j'appellerai « Coup de poing » et une réflexion de fond avec une organisation de l'université d'été actuellement en cours et dont les travaux seront présentés les 12 et 13 septembre prochain au château lors des journées du patrimoine.

En revanche je suis particulièrement fière que la Municipalité ait eu le courage d'organiser une telle manifestation, en lien avec notre réflexion et candidature pour un futur Musée cantonal des beaux-arts à Yverdon-les-Bains. Néanmoins, la Municipalité encourage la population yverdonnoise et de la région ainsi que vous-même à aller voir cette exposition durant le week-end sur la place de la Gare et à nous faire part de vos remarques.

Suivant les réactions obtenues nous prendrons les dispositions qui s'imposent.

17.6

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci Mme la Municipale, mais sachez qu'avant d'intervenir, légèrement du reste sur le sujet, je suis allé regarder moi-même l'exposition, je vous rassure.

C'est en connaissance de cause que je vous ai posé la question. Mais je suis contente de voir que si cela peut plaire je pense que tout ce que nous pouvons présenter au Musée de la mode ne peut qu'enchanter à côté !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Choix des lieux des manifestations)

Tout d'abord j'aimerais parler du journal communal. Je ne parlerai pas de la qualité mais de la qualité de l'éditorial de M. le Syndic, éditorial courageux. C'est rare que je donne des félicitations, mais je rappelle que l'éditorial est courageux et m'a fait plaisir.

Ce qui me choque c'est le petit encart en bas à droite « *premier tour du monde en bateau solaire, PlanetSolar.* »

Pourquoi je relève cela ? Parce que dans un journal bien vaudois du 22-23 août, le jeune Parc des Rives cherche encore son public.

Alors pourquoi avons-nous monté le village PlanetSolar près de l'Office du tourisme et non pas au bord du lac ?

"On me dira, je m'excuse M. KLAUS, qu'il y a le World Music Festival qui a lieu les 4, 5 et 6 septembre, mais j'ai aussi été regarder cet après-midi, la cantine est à droite des tribunes, elle est à droite, je suis content, et à gauche des tribunes, il y a une immense place où on pourrait mettre deux cirques Olympia.

Alors pourquoi est-ce qu'on n'a pas pensé aux commerçants, parce qu'on bloque là toutes les places qui sont derrière l'Office du tourisme.

Ma question est la suivante : on dit depuis longtemps qu'on veut rapprocher la ville du lac, pourquoi bloquer ce parking là et ne pas aller aux Rives du Lac, il y a de la place je peux vous le dire.

Je trouve cela curieux, parce que les commerçants se plaignent. Bloquer 10 jours les places de parc pour trois tentes du PlanetSolar, c'est bien, mais on veut faire découvrir, et on dit même dans cet encart « *...ainsi que les écoles de la région* ». Les écoles de la région auraient pu découvrir notre beau bord du lac.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Cette question est récurrente, M. le Conseiller SCHULÉ, de savoir quelles manifestations peuvent aller aux Rives du Lac et lesquelles doivent rester au centre-ville. Le débat dure depuis des années. On l'a réactivé à la suite de l'Expo 02 avec le cirque Knie qui est venu pendant quelques années au centre-ville, au grand bonheur de certains, au grand malheur d'autres.

Il est maintenant retourné définitivement sur les Rives du Lac, et ce type de manifestations a bien sa place sur les Rives du Lac de même que les manèges des forains lors des manifestations de l'Abbaye ou des Brandons, même si cela pose encore des problèmes puisque nous n'avons pas encore réalisé complètement ce lien entre la ville et le lac.

Le projet d'AggloY du mandat d'étude parallèle gare-lac est en cours. Les études avancent

bien, des propositions vous seront faites dans les prochains mois à ce sujet et lorsque cet axe central sera fait, ce cordon ombilical sera réalisé, nous pourrons véritablement attirer la population pour toutes sortes de manifestations à cet endroit-là.

En ce qui concerne PlanetSolar, nous avons évalué plusieurs sites et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était préférable de maintenir cette manifestation au centre-ville. Grand bien nous a pris vu les conditions météo auxquelles nous avons dû faire face. En effet, ce ne sont malheureusement pas trois tentes qui occupent le site mais plus qu'une, puisque deux des tentes ont été soufflées par le vent lors de l'orage, il y a quelques jours.

Ainsi, pour la partie officielle, l'installation des stands et les petites agapes, puisqu'il y en a toute une série qui se suivent, nous avons dû nous rabattre dans le Théâtre Benno-Besson qui nous a accueilli avec grand plaisir et dans un secteur de bon accueil, ce que les tribunes de l'hippodrome ne peuvent pas encore faire à l'heure actuelle.

Voilà ce que je peux vous répondre. Mais nous sommes attentifs à cette question-là je peux vous l'assurer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.7

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

J'adresse toutes mes excuses à M. Pascal FER à qui j'ai oublié de passer la parole tout à l'heure pour une question. Je pense que c'est son tour.

Deux Questions de M. Pascal FER (Points chauds pour les cyclistes et bords de la chaussée)

L'autre jour, j'ai eu le plaisir de faire la balade à vélo organisée par Pro vélo pour sensibiliser sur les peines et les joies des cyclistes à Yverdon, petit tour très intéressant et fort bien mené. Ce qui m'amène à poser deux questions à la Municipalité.

1. Il existe un certain nombre de points chauds pour les cyclistes en ville d'Yverdon. Tous ces points chauds ne peuvent pas être rapidement et simplement éliminés. En attendant est-ce qu'il existe une sensibilisation des maîtres d'auto école pour qu'ils rendent attentifs leurs élèves à ces dangers et si ce n'est le cas, n'est-il pas possible d'envisager une telle sensibilisation ?
2. La deuxième question est plutôt d'ordre de la chaussée. Au bord de la chaussée, lorsqu'on recharge le tapis, petit à petit, les regards des bouches d'égouts s'enfoncent, créant une certaine tôle ondulée, qui pour les cyclistes d'un certain âge en particulier, est particulièrement désagréable.

N'est-il pas possible à l'avenir, d'envisager de remonter ces regards pour limiter au maximum cette tôle ondulée ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Réponse à la première partie de la question de M. Pascal FER. Oui, les profs d'auto-école sont sensibles à cette problématique et les points chauds sont inventoriés à Yverdon-les-Bains comme ailleurs.

C'est un sujet dont nous avons déjà discuté à la Direction de police. Ce sont effectivement des professionnels qui travaillent principalement sur la ville et donc tous ces points qui sont particuliers sont tout à fait identifiés et présentés comme tels aux élèves conducteurs. Voilà ce

que je peux vous dire M. le Conseiller pour la première partie de la question.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

En ce qui concerne les regards. Le Service des travaux et de l'environnement fait systématiquement le contrôle des regards, quand il cure les canalisations et si c'est affaissé, ou s'ils ont bougé, ils sont remis automatiquement à niveau.

Mais effectivement, nous avons des rues qui bougent, qui se tassent et c'est un bienfait, si quand vous en voyez un qui aurait peut-être échappé à notre service, de téléphoner au Service des travaux. Nous nous ferons un plaisir d'aller le remettre immédiatement en ordre, comme nous l'avons fait cette semaine pour deux trous qui étaient devant le Very bar. Deux heures après, ces deux trous étaient bouchés.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.8

Une Précision de M. le Conseiller Johann GILLIERON (Suite - choix du lieu des manifestations)

Je me permets de revenir 5 minutes en arrière concernant les Rives du Lac, en rappelant que notre Conseil a approuvé un postulat au mois de mai concernant la création du forum des Rives du Lac.

Je me réjouis que notre Municipalité nous présente le préavis parce que je crois que c'est un projet qui s'inscrit bien dans un début d'animation de ces Rives du Lac, animations qui manquent cruellement à l'heure actuelle.

Voilà la précision que je voulais apporter juste après M. SCHULE

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.9

Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Retombée du prix Wakker et animations à Yverdon-les-Bains)

Concernant le prix Wakker, est-ce que la Municipalité peut nous renseigner sur les retombées ? Il y a eu l'université, il y a eu plein de touristes alémaniques et d'Europe centrale mais pas de Lybie.

J'ai vu sur internet un bel article de la NZZ, mais je ne connais pas beaucoup l'allemand comme M. BROULIS ! Est-ce qu'on peut nous renseigner sur cet article s'il a eu des échos en Suisse alémanique, enfin, ce qu'il en est etc ?

Et je joins à ma question encore une petite question : On a vu que la Municipalité avait été à Lausanne pour parler du futur Musée. Il y a un architecte qui a parlé qui a dit qu'il n'existait que Lausanne. Qu'en est-il avec Yverdon-les-Bains ? Je crois que M. TREYVAUD y est allé, je l'ai peut-être entendu à la radio ou vu sur internet, je crois qu'on est allé présenter ce dossier.

Alors, prix Wakker, et Musée.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je commence sur les retombées positives du prix Wakker et peut-être de l'article de NZZ même si c'est mon collègue M. TREYVAUD qui les a reçus et a fait le gros du travail, et il répondra sur la suite de votre question.

En ce qui concerne les retombées du prix Wakker et l'ensemble des animations et de la communication que nous faisons, je viens de jeter un coup d'œil sur le dernier Info tourisme

qui est sorti et que vous recevez également, où Mme FAESCH, la Directrice régionale du tourisme se dit très satisfaite des retombées de ce prix Wakker.

D'ailleurs, vous avez sans doute pu tous vous en rendre compte, je crois que le nombre de touristes que l'on a pu rencontrer de langue allemande ou suisse-allemande est très important cette année à Yverdon-les-Bains, donc je crois que ce prix a eu un très bon écho notamment en suisse-alémanique et en particulier par l'article de M. BUSCHI dans la NZZ qui a été extrêmement lu. Nous avons eu des échos très positifs en retour et c'est vrai qu'une pleine page dans la NZZ c'est quelque chose d'extraordinaire. Nous le devons à l'obtention de ce prix Wakker, nous en sommes très heureux, nous avons d'ailleurs poursuivi les discussions avec M. BUSCHI pour le mettre aussi sur d'autres pistes, d'autres éléments intéressants à Yverdon-les-Bains et je crois que le travail se fait dans la bonne direction.

Et je cède la parole à M. TREYVAUD pour la deuxième partie de votre question.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Vous avez lu dans 24 heures que l'actuel Directeur du Musée des beaux-arts, M. FIBICHER s'était fait un peu taper sur les doigts par Mme la Conseillère d'Etat LYON pour avoir donné son point de vue concernant l'implantation du futur Musée cantonal des beaux-arts. Tout citoyen peut s'exprimer librement, mais M. FIBICHER ne le pouvait pas parce qu'il était membre du groupement de travail désigné par le Conseil d'Etat ou par Mme la cheffe du Département pour présenter des propositions au Conseil d'Etat quant à la localisation du futur Musée des beaux-arts.

Alors si le directeur du Musée cantonal du beaux-arts qui est membre de ce groupe de travail se voit reprocher d'avoir donné son point de vue, vous me permettez de ne pas donner le mien, puisque je fais aussi partie de ce groupe de travail.

Je peux en revanche vous dire que ce groupe travaille assidument et qu'il tiendra les délais qui lui ont été fixés. Parmi les 11 projets présentés, le projet yverdonnois tient très certainement une bonne place. C'est un bon projet et je pense que les représentants des autres communes au sein de ce groupe de travail doivent probablement dire à peu près la même chose s'agissant des projets de leur commune, s'ils sont interpellés devant le Conseil communal. Je ne peux donc rien vous dire, nous sommes tenus à un devoir de discrétion. ^

S'agissant d'Yverdon, l'université d'été, qui a connu un franc succès puisqu'il y a une cinquantaine d'étudiants venant pour l'essentiel de Milan, de Côme et de Pise, et quelques uns d'autres pays ou d'autres continents. Cette université a remporté un vif succès. 50 étudiants étrangers qui préparent un Master à Yverdon sur le sujet, non pas de la localisation du Musée cantonal des beaux-arts, mais sur le sujet qui consiste à travailler sur la question de savoir ce que doit être le Musée au XXIème siècle.

C'est un excellent résultat au niveau de l'organisation. Il paraît, je mets cela au conditionnel parce qu'on ne connaît pas encore le résultat des travaux des étudiants mais il y a eu un apéritif cet après-midi, donné en l'honneur des enseignants et des participants, il paraît que les travaux qui ont été faits sont d'excellente qualité, que ces jeunes gens ont travaillé jour et nuit, ce qui est très bien parce que la vie nocturne yverdonnoise n'est pas comparable à celle de Milan, de Côme ou de Pise. Ils ont ainsi compensé par un travail assidu les sorties qu'ils auraient pu faire s'ils avaient été dans une ville qui était plus animée la nuit.

Cela dit, les résultats seront communiqués. Il y aura un jury du concours, et il y aura une publication. J'imagine que Mme SAUGY pourra peut-être vous donner des explications plus précises. Ces résultats seront communiqués et mis à disposition de la population. D'ores et déjà le travail fait à Yverdon, non pas pour savoir où l'on devrait mettre le Musée, mais pour savoir en quoi ce musée devrait consister, ce travail est jugé excellent.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Contrairement au Municipal TREYVAUD je ne suis pas membre du jury cantonal mais membre du groupe de travail pour le Musée cantonal des beaux-arts à Yverdon-les-Bains, et je peux vous dire que nous n'avons pas à rougir, par rapport aux autres projets.

Je suis allé lundi au Palais de Rumine voir la présentation des 11 projets, et je peux vous garantir que le projet yverdonnois doit être en excellente position par rapport à la première perception qu'ont pu en avoir tous les membres du jury cantonal.

Il ne suffira pas à Lausanne de dire : « *nous sommes la capitale et nous devons de toute façon avoir le Musée des beaux-arts quelque soit le projet* », cela ne suffira pas pour passer face à des projets comme le notre. Nous devons maintenir la tête haute et continuer à aller de l'avant avec ce projet et le soutenir partout où vous pourrez Mmes et MM. parce que vous-même, vous êtes certainement les ambassadeurs pour porter le plus loin possible ce projet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.10

Une intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Affichage sauvage, initiative Police Unie)

Nous le savons, la campagne relative à la réforme policière bat son plein en ce moment.

Nous avons pu lire dans la presse que les partisans de l'initiative D'Artagnan n'hésitaient pas à placarder de façon sauvage et illicite leurs affiches pour Police Unie sur des endroits inappropriés et bien entendu sans autorisation.

Je souhaiterais savoir si tel a été le cas sur le territoire yverdonnois, si oui, quel a été le traitement de cet affichage sauvage et illicite et troisièmement si tel est le cas si la Municipalité entend dénoncer cette situation auprès du Conseil d'Etat ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Oui, il y a eu de l'affichage sauvage aussi par les partisans de la Police Unie sur Yverdon.

C'est du ressort des communes de gérer sur leur territoire, en tous les cas jusqu'au 27, ce problème d'affichage et donc il a été immédiatement procédé à l'enlèvement de ces affiches sauvages au même titre qu'on l'aurait fait pour des yoghourts bulgares par exemple.

Il n'y a pas à tolérer ce genre de chose.

Pour ce qui est d'une dénonciation au Conseil d'Etat, la Municipalité n'a pas réfléchi à la question, peut-être qu'elle va y réfléchir. Il ne s'agit pas d'envenimer le débat. Nous souhaitons plutôt que les débats soient corrects et surtout qu'il y ait une déontologie.

Et c'est vrai qu'il y a quelques dérapages qui sont à relever et qui sont tout à fait désagréables. Cet affichage sauvage qu'on peut trouver sur les routes cantonales par exemple et bien en temps normal, ils sont dénoncés et la même chose qu'à Yverdon, on procède à l'élimination de cet affichage.

Alors évidemment sur les routes cantonales pour se plaindre à la gendarmerie c'est un peu plus compliqué pour les faire ôter, c'est pour cela que ça reste. Alors évidemment cela n'est pas tout à fait correct.

Il y a eu quelques interventions d'ailleurs au Grand Conseil mardi de Députés qui se sont plaints d'attitudes tout à fait inappropriées de la part des partisans de la police unique qui vont par exemple donner des flyers pendant les heures de service en uniforme et avec les voitures

de service évidemment ce qui n'est pas du tout toléré au niveau des polices municipales notamment.

Mais je ne suis pas sûr qu'on va faire un grand débat la dessus. Je vous répète simplement que pour ce qui est de l'affichage sauvage à Yverdon, ce n'est pas admis, il est donc procédé directement à leur élimination. Pour l'instant il n'y a pas eu de dénonciations à ce niveau-là.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

S'il n'y a plus de demandes d'interventions de la part de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité, pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (concernant le radar mobile)

C'est plutôt une information. Je n'ai malheureusement pas eu le temps de donner cette information à mes collègues de la Municipalité parce que j'ai reçu cette information ce matin. Vu que nous avons changé de jour de séance à la Municipalité, M. le Syndic, vous voyez, c'est un peu compliqué.

C'est une information générale sur l'utilisation de notre radar préventif. Je vous avais promis de vous donner une information.

En 2008, le radar préventif de la ville d'Yverdon a été placé, j'ai les dates précises mais je vous en fais grâce, on va traiter cela par mois si vous êtes d'accord :

- de janvier à février : avenue des Sports
- de février à mars : avenue de Bellevue
- en mars : Pierre-de-Savoie
- en avril : promenade des Pins, rue des Chaînettes, Léon-Michaud, Roger-de-Guimps, Chemin de Floreyres
- en juillet : Rives du Lac
- en septembre : avenue de la Gare
- en octobre : rue des Philosophes, deux fois
- de novembre à décembre : avenue Kiener

Pour ce qui est de 2009 :

- en janvier : Pierre-de Savoie
- en mars : rue des Uttins
- en mai : Montagny, deux fois puis rue des Uttins de nouveau
- en juin : St. Georges puis toujours à St. Georges déplacé près de la vitrerie
- en juillet : rue des Moulins, Roger de Guimps
- en août : Montagny, Cheminet
- en septembre : 4 Marronniers, Léon-Michaud, rue du Parc deux fois.
- en septembre - octobre : aux abords des neufs collèges
- en octobre : à la rue Haldimand, à trois reprises

- en novembre : à l'avenue des Sports, à deux reprises.

On peut certainement faire mieux, mais vous pouvez constater qu'il est largement utilisé.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci pour ces précisions, M. le Municipal. Je pense qu'il y a encore de la marge pour l'utiliser plus régulièrement.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que vous avez les statistiques des vitesses relevées ?
2. Est-ce que l'appareil est assez sophistiqué pour vous donner les indications de la situation dans les différents emplacements où vous le mettez, et pour prendre les mesures nécessaires le cas échéant ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Cela sera pour une autre fin de séance ! Mais oui, nous les avons, effectivement.

Je vais essayer de synthétiser cela, et peut-être même confier tout cela au Greffe pour vous donner une réponse écrite M. le Conseiller. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La Municipalité a-t-elle une autre réponse à apporter au Conseil communal ?

Cela ne semble pas être le cas.

Si plus personne ne demande la parole, je clos donc la discussion.

Clôture

Nous arrivons ainsi déjà au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public de nous avoir suivis.

Je vous remercie de l'attention et de l'indulgence que vous m'avez accordées pour cette première séance au perchoir et je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} octobre à 20h00.

La séance est levée à 21h50. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY







Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2009

	Page
1. Appel	1
2. Approbation du PV du 4 juin 2009	3
3. Approbation du PV du 25 juin 2009	3
4. Démissions	4
5. Assermentations	6
6. Communications de la Présidente	6
7. Communications de la Municipalité.....	9
8. PRÉAVIS NO PR09.27PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 281'000.-- pour le renouvellement des installations de téléphonie communale.  M. Alain WILLOMMET, rapporteur	10
9. PRÉAVIS NO PR09.29PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 235'000.-- pour l'étude d'une route de liaison entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps afin d'assurer l'accès au site du centre sportif des Iles.  Mme Martine FREY-TAILLARD, rapportrice	10
10. PRÉAVIS NO PR09.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 656'200.-- pour la mise en place d'un système automatisé de vélos en libre service et la réponse à la motion Giroud « location ou prêt de vélos communaux »  M. Jean-David CHAPUIS, rapporteur.....	15
11. PRÉAVIS NO PR09.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'874'000.-- pour les travaux de réfection générale de la rue des Uttins.  Mme Chantal GUIBERT, rapportrice.....	16
12. PRÉAVIS N° PR09.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 153'000.-- pour la participation du Service des énergies à l'extension de son réseau de distribution de gaz sur le territoire de la Commune de Valeyres-sous-Montagny  M. Yvan GINDROZ, rapporteur.....	17
13. PRÉAVIS N° PR09.35PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000.-- pour financer des mesures décidées pour améliorer la sécurité dans les bâtiments scolaires  M. Etienne MUTRUX, rapporteur.....	19
14. Nomination d'un membre et de trois membres suppléants à la Commission des finances.....	20
15. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de recours.....	21

16.	Nomination de deux membres suppléants à la Commission des affaires immobilières.....	21
17.	Propositions individuelles et interpellations.....	22
17.1	Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel BERCHER (Caméras place de la Gare).....	22
17.2	Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel BERCHER (Podium place de la Gare).....	22
17.3	Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Affichage pilier mortuaire).....	23
17.4	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Subventions vélos électriques-suite)	23
17.5	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Esthétique place de la Gare)	24
17.6	Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Choix des lieux des manifestations)	26
17.7	Deux Questions de M. Pascal FER (Points chauds pour les cyclistes et bords de la chaussée)	27
17.8	Une Précision de M. le Conseiller Johann GILLIERON (Suite - choix du lieu des manifestations).....	28
17.9	Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Retombée du prix Wakker et animations à Yverdon-les-Bains).....	28
17.10	Une intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Affichage sauvage, initiative Police Unie).....	30
Réponse de la Municipalité		
	M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (concernant le radar mobile)	31